

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 03 février 2026 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST **Absente excusée ayant donné pouvoir** : M Cédric DAUDUIT

Mme Sylvie EXBRAYAT Sylvie **Absente excusée ayant donné pouvoir** : Mme Josiane HUGUET

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

M. Alain COSSON, **Absent excusé ayant donné pouvoir** : Mme Marie-France MARMY

Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, **Absente :**
Mme Elyane GRANET

MOISSAT

Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, **Absente excusée ayant donné pouvoir** : M. Florent MONEYRON
M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE, M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET, Mme Séverine VIAL

Absents : M. MARQUET Gilles, M. BROUSSE René, Mme Isabelle GROUIEC, M. Alain COSSON

Mme Elyane GRANET

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

M. Florent MONEYRON, Vice-Président, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°30 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025 est présenté et approuvé à **l'unanimité**.

FINANCES :

1- Débat d'orientation budgétaire 2026 (D.Peynon)

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER MACRO ECONOMIQUE

L'année 2025 reste marquée par un contexte géopolitique particulièrement lourd, dont les répercussions économiques sont significatives. Le conflit russo-ukrainien se poursuit et continue d'alimenter l'instabilité énergétique en Europe, notamment en affectant les approvisionnements en gaz naturel. Parallèlement, les tensions au Moyen-Orient se sont intensifiées : les affrontements entre Israël, l'Iran et plusieurs milices régionales ont contribué à une flambée des prix pétroliers estimée à +15 % par le FMI. Cette hausse pourrait générer une inflation mondiale additionnelle de 0,7 point de pourcentage.

En France, 2025 s'inscrit dans un cycle de ralentissement de la croissance. Selon l'INSEE, la hausse du PIB serait limitée à +0,8 % sur l'ensemble de l'année 2025, après une progression de +1,1 % en 2024

L'inflation s'est stabilisée aux alentours de 1% en 2025 et devrait se maintenir sur un taux modéré en 2026 (1.4%).

En 2025, la France maintient un déficit public élevé, estimé à 5,4 % du PIB, conformément aux objectifs de la loi de finances adoptée en février 2025.

2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 n'a toujours pas été adopté et pour permettre une continuité du fonctionnement institutionnel une loi spéciale a été adoptée le 27 décembre 2025 et le débat sur le PLF 2026 s'est poursuivi en janvier.

Les orientations proposées, qui impacteront le budget de la communauté de commune, pourraient être les suivantes :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) est reconduit.
- Le fonds vert qui avait été divisé par deux en 2025, pourrait finalement augmenter de 200 millions d'euros
- Au niveau intercommunal, il est prévu une quasi-confiscation de la dynamique des fractions de TVA après le gel pur et simple mis en œuvre en 2025.
- Le FCTVA devrait lui aussi connaître une baisse à hauteur de 700 millions d'euros.
- La poursuite de la trajectoire de retour à l'équilibre de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) initiée en 2025, à savoir une hausse de +3 points par an de la cotisation employeur pendant quatre ans. Ces hausses représentent une progression des charges de +1,2 milliard d'euros chaque année ;
- La DGF n'évolue pas malgré l'indexation demandée par l'AMF.

LE CONTEXTE FINANCIER CCEDA

a. L'analyse des résultats

		Réalisé au 23/01/26		
		2023	2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	9 269 242,35	9 660 746,69	9 740 532,44
Recettes Fonctionnement	B	9 305 567,42	9 911 323,10	9 793 743,14
Résultat n	C=B-A	36 325,07	250 576,41	53 210,70
Excédent n-1 Compte 002	D	7 812 375,55	6 819 853,44	4 098 150,17
Résultat à affecter	E=C+D	7 848 700,62	7 070 429,85	4 151 360,87
Dépenses investissement	F	4 882 255,83	1 053 888,21	2 128 633,14
Recettes investissement	G	4 518 008,21	2 244 283,76	4 212 832,17
Résultat n		-364 247,62	1 190 395,55	2 084 199,03
Résultat N-1	N	2 021 664,42	1 657 416,80	2 847 812,35
<u>Solde d'exécution :</u>	H=(G-F) +N			
<i>Besoin de financement</i>	I			
<i>Excédent de financement 001</i>	J	1 657 416,80	2 847 812,35	4 932 011,38
<u>Restes à réaliser :</u>				
<i>Dépenses</i>	K	2 856 595,75	4 780 136,70	5 940 316,46
<i>Recettes</i>	L	170 331,77	160 044,67	407 821,83
<i>Solde RAR</i>	O=K-L	-2 686 263,98	-4 620 092,03	-5 532 494,63
<i>Besoin/excédent de financement</i>	P=(I+O)+J	-1 028 847,18	-1 772 279,68	-600 483,25
<i>Affectation en réserve c 1068</i>		1 028 847,18	2 972 279,68	600 483,25
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	6 819 853,44	4 098 150,17	3 550 877,62

b. L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

RECETTES FONCTIONNEMENT	REALISE			Prévisionnel
	2023	2024	2025	2026
013 - Atténuations de charges	14 340	28 389	23 853	21 280
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	503 042	558 439	505 104	654 280
73 - Impôts et taxes	6 771 158	6 917 908	7 126 685	6 956 311
74 - Dotations, subventions et participations	1 677 363	1 996 683	1 846 193	1 935 752
75 - Autres produits de gestion courante	9 776	162 484	11 153	9 300
77 - Produits exceptionnels	58 864	19 409	13 963	
Recettes de gestion = A	9 034 542	9 683 312	9 526 951	9 576 923

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	1 709 118	1 842 373	1 770 979	2 035 340
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 011 818	2 216 011	2 248 069	2 525 250
014 - Atténuations de produits	1 987 002	2 012 041	1 988 834	2 053 360
65 - Autres charges de gestion courante	2 821 853	2 950 944	2 985 239	3 043 360
67 - Charges exceptionnelles	79 068	65	1 167	1 600
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		9 432	2 500	3 000
Dépenses de gestion = B	8 608 859	9 030 866	8 996 788	9 661 910
Epargne de gestion C = A - B	425 683	652 446	530 164	- 84 987
66 - Charges Financières = D				
Epargne Brute (CAF BRUTE) E = C - D	425 683	652 446	530 164	- 84 987

La Capacité d'Autofinancement (CAF) dégagée en 2025 baisserait de 122 282€. Cette baisse par rapport à 2024 s'explique essentiellement par le fait qu'en 2024 nous avons reçu différentes subventions et participations qui auraient dû être versées sur 2023 : TILTAM, enfance et jeunesse, conseiller numérique.

En 2025, l'effort de maîtrise des dépenses a continué et il a notamment permis de diminuer les charges à caractère général tout en gardant le même niveau de services.

Pour 2026, la vision est beaucoup plus pessimiste et un effet de ciseau se dessine avec un autofinancement négatif à -84 987€ qui serait comblé grâce à l'excédent de fonctionnement cumulé qui est encore conséquent. A ce jour nous avons beaucoup d'incertitude sur de nombreux postes de recettes : DGF, FPIC et surtout fiscalité. C'est donc un scénario très prudent qui a été envisagé. En matière de dépenses nous subissons un certain nombre de mesures dictées par l'Etat qui grève nos dépenses de fonctionnement surtout sur la masse salariale.

Le tassement du résultat doit interroger sur l'évolution des taux de fiscalité sur le prochain mandat et sur une stratégie d'endettement afin de permettre de conserver un autofinancement conséquent.

3. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT POUR 2026

Le scénario proposé pour 2026 présente les hypothèses suivantes :

- Fiscalité : progression des bases locatives de 1%
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Dotations et compensation : reconduction des notifications de l'année précédente
- Effort dans tous les services pour maîtriser les dépenses de fonctionnement avec pour objectif de dégager des marges de manœuvre et un résultat positif
- Maintien du niveau de service
- Pas d'intégration de dépenses nouvelles et poursuite des politiques engagées.

a. Les dépenses de fonctionnement

La répartition de dépenses de fonctionnement pourrait être la suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Progression 2025 2026 %
011 - Charges à caractère général	2 113 060	2 035 340	-4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 263 510	2 525 250	+10%
014 - Atténuations de produits	2 030 000	2 053 360	+1%
65 - Autres charges de gestion courante (hors 65888)	3 005 590	3 043 360	+1%
67 – Charges spécifiques	1 000	1 600	+38%
68- Dotations aux provisions et dépréciations	2 500	3 000	+17%
Dépenses de gestion = B	9 415 260	9 661 910	+3%

b. Les recettes de fonctionnement

	BP	BP	
RECETTES FONCTIONNEMENT	2025	2026	Progression 2025/2026
013 - Atténuations de charges	27 770	21 280	-30%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	488 460	654 280	+25%
73 - Impôts et taxes	7 042 100	6 956 311	-1%
74 - Dotations, subventions et participations	1 859 487	1 935 752	+4%
75 - Autres produits de gestion courante	11 405	9 300	-23%
Recettes de gestion = A	9 429 222	9 576 923	+2%

La perspective budgétaire a été une nouvelle fois construite sans augmentation des taux de fiscalité et sur la seule progression des bases.

La prévision 2026 dans l'attente des notifications officielles de la DGFIP, est basée sur une hypothèse de progression des bases de 1% ce qui devrait permettre une progression de 20 000 €.

Suite aux annonces de la future loi de finances pour 2026, il semble prudent de reconduire la DGF à son niveau de l'année précédente.

Les principales subventions perçues l'année précédente sont confirmées et donc inscrites :

- Espace France Service : 47 000€

Les recettes de l'enfance et jeunesse devraient être en légère progression.

4. LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT POUR 2026

a. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Les perspectives d'investissement pour 2026 sont dans la continuité des opérations lancées les années précédentes, il y a d'importants restes à réaliser et pas de nouvelles opérations importantes lancées en 2026.

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré :

- Par le biais d'un transfert de l'excédent capitalisé en section de fonctionnement
- Sans recours à l'emprunt
- Par le biais de subventions (entre 500 000 et 800 000€) et par le TCTVA

Pour 2026, les dépenses d'investissement possibles seront arrêtées à environ 1 500 000€:

- Les inscriptions des budgets précédents étant suffisantes il n'y aura pas de prévisions nouvelles sur le budget 2026 pour le **pôle de ressources**. Le solde sera inscrit en 2027.

- 200 000€ ont été inscrits pour le projet de skate park : un maître d'œuvre a été choisi, il travaille actuellement sur la base des contraintes techniques dues aux prescriptions archéologiques. Le projet pourrait débiter d'ici la fin de l'année.

- 600 000€ seront inscrits pour **la rénovation du Groupe B ancienne école maternelle de Lezoux** : l'année 2025 a permis de faire l'acquisition du bâtiment qui a été libéré en septembre et depuis janvier tout le service enfance et jeunesse a intégré ces nouveaux locaux. Après avoir réalisé un audit énergétique (financé en intégralité par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Edurénov), un maître d'œuvre devrait pouvoir être choisi dans les prochaines semaines. Les travaux devraient s'étaler sur 2 années. Des subventions ont déjà été obtenues (CAF pour le mobilier et les acquisitions foncières) et d'autres pour les travaux seront sollicitées en 2026 et 2027.

- 100 000€ ont été inscrits pour la réalisation de **la voie verte/voie romaine** qui reliera Lezoux à Peschadoires. Un bureau d'étude a été sélectionné pour nous aider à définir les contours du projet et à mener la concertation avec les riverains et partenaires. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui est pour l'instant complexe à chiffrer

- **en matière de mobilité** : une étude de préfiguration d'un service de transport à la demande est en cours avec le CEREMA : 30 000€ ont été inscrits et 25 000€ ont été prévus pour une étude d'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier

- **concernant le réseau des médiathèques** : les travaux d'extension des bureaux sont achevés. Pour 2026 les inscriptions porteront sur les espaces extérieurs (20 000€) et l'aménagement du point médiathèque de Moissat

- **sur l'administration générale** la rénovation de la flotte automobile se poursuit avec l'achat d'un véhicule électrique de type utilitaire pour 25 000€, l'achat de matériel informatique est provisionné pour 10 000€ comme chaque année

- **dans le domaine économique** : 30 300€ sont prévus pour la réhabilitation de la ZI Les Torrents à Peschadoires, 37 500€ pour le remplacement de la signalétique dans les différentes zones d'activités, le dispositif d'aide au commerce est porté à 50 000€ cette année pour faire face aux importantes demandes des nouveaux commerces

- **Avances remboursables aux budgets annexes** : 200 000€ sont nécessaires pour financer les premières dépenses du budget assainissement. Pour le pôle commercial, une avance de 28 000€ est prévue permettra notamment de financer la rénovation de la toiture.

5. LES BUDGETS ANNEXES

POLE COMMERCIAL

		2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	110 578,95	104020,28
Recettes Fonctionnement	B	112 551,78	104057,03
Résultat n	C=B-A	1 972,83	36,75
Excédent n-1 Compte 002	D	-2 009,58	-36,75
Résultat à affecter	E=C+D	-36,75	0
Dépenses investissement	F	83 042,00	120716,12
Recettes investissement	G	83 813,00	83814
Résultat n		771	-36 902,12
Résultat N-1	N	-19 190,14	-18 419,14
<u>Solde d'exécution:</u>	H=(G-F)+N	-18 419,14	-55 321,26
<i>Besoin de financement</i>	I		
<i>Excédent de financement 001</i>	J	-18 419,14	-55 321,26
<u>Restes à réaliser:</u>			
<i>Dépenses</i>	K		
<i>Recettes</i>	L		
<i>solde RAR</i>	O=K-L		
<i>Besoin/excédent de financement</i>	P=(I+J)+O	-18 419,14	-55 321,26
<i>Affectation en réserve c 1068</i>			
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	-36,75	0

L'analyse du résultat

Le résultat de clôture 2025 du pôle commercial est 0 € en fonctionnement suite au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal le besoin. Le besoin de financement est en augmentation à 55 321€, l'avance remboursable n'ayant pas été déclenchée.

Les perspectives en 2026

- En fonctionnement, le budget devrait en termes de dépenses. Le local commercial a été divisé en deux et depuis juin un boulanger tient un dépôt de pain. Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un deuxième local.
La section s'équilibrera aux alentours de 104 000€ avec une subvention de 25 000 € du budget principal.
- En investissement, des travaux de réfection de toiture seront à nouveau inscrits à hauteur de 82 230 € (une subvention DETR 24 669 € a été notifiée), ils devraient être réalisés d'ici la

fin du 1er trimestre 2026. 35 000€ seront inscrits pour réaliser les travaux d'aménagement de la 2^{ème} cellule commerciale. Une avance remboursable du budget principal devra être versée pour financer les travaux.

Parc d'Activités Intercommunal

Les perspectives en 2026

Les principales dépenses porteront sur :

- Des frais d'étude de mise à jour de la loi sur l'eau (40 880€) quelques petits aménagements paysagers pour 10 000€
- Un crédit global de 138 000€ est prévu pour : plantation d'arbre, vidéoprotection, la réalisation de l'entrée de lots, ainsi que de la signalétique.
- Une indemnité compensatoire de 70 000€ sera budgétée pour compenser les défrichements nécessaires à l'implantation des entreprises
- Le remboursement des avances remboursables au budget principal (125 990 €).

Les recettes concernent la vente de terrain à :

- la société H2E pour 86 472 €
- La société Dumas : 166 735€
- Cession complémentaire à OMERIN : 3 685€

Extension du Parc d'activités intercommunal (ZAC2)

Crée en 2024 en réponse à la forte pression foncière sur le PAI (pour information il ne reste plus que 47 346 m² à commercialiser) le budget annexe PAI2 est actuellement en phase d'étude, un assistant à maîtrise d'ouvrage (ASSEMBLIA) a débuté l'étude de préfiguration de l'extension du PAI (60 000€ sur quatre ans) et des études géotechniques (210 000€ à répartir sur plusieurs exercices ont été programmées et seront budgétées dès 2026.

En 2025, 15 710€ ont été réalisés et pour 2026, 125 000€ seront prévus.

Extension de la ZI Les Hautes à Lezoux

Crée aussi 2024, pour répondre à la saturation de la ZI, ce budget qui prévoit une extension du périmètre de la ZI Les Hautes est entré en phase d'étude en 2025 et l'objectif pour 2026 est de procéder à l'acquisition par la CCEDA, via l'EPF-Auvergne des terrains et ensuite d'aménager la zone. Le projet d'acquisition englobe également le rachat d'une partie de l'ancienne friche Fontex sur 2.2 ha (après démolition des bâtiments). A terme, il s'agit de proposer des lots compris entre 2 000 et 3 000 m² à destination d'entreprises artisanales.

Sur 2025, 2 260€ ont été dépensés sur les 60 000€ prévus au budget. Pour 2026, 27 000€ de frais d'études géotechniques et de relevés topographiques sont prévus.

SPANC

L'analyse du résultat

		Réalisé au 23/01/2026	
		2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	125 472,17	111 384,82
Recettes Fonctionnement	B	132 508,05	84 707,99
Résultat n	C=B-A	7 035,88	-26 676,83
Excédent n-1 Compte 002	D	1 414,40	8 450,28
Résultat à affecter	E=C+D	8 450,28	-18 226,55
Dépenses investissement	F	0	0
Recettes investissement	G	6 825,16	6 825,14
Résultat n		6 825,16	6 825,14
Résultat N-1	N	6 825,16	13 650,32
<u>Solde d'exécution :</u>	H=(G-F) +N		
Besoin de financement	I		
Excédent de financement 001	J	13 650,32	20 475,46
<u>Restes à réaliser :</u>			
Dépenses	K	0	0
Recettes	L	0	
Solde RAR	O=K-L	0	0
Besoin/excédent de financement	P=(I+O)+J	13 650,32	20 475,46
Affectation en réserve c 1068		0	0
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	8 450,28	-18 226,55

L'exercice 2025 se clôture en fonctionnement avec un déficit de fonctionnement de 18 226 € dû au retard dans le versement des subventions par le Département et un excédent de 20 475 € en investissement.

Les perspectives en 2026

Le service a fonctionné avec un seul agent ce qui est insuffisant pour procéder à tous les contrôles réglementaires. Pour 2026, l'ajout ½ ETP est prévu.

Une subvention d'équilibre du budget principal de 14 430 € sera nécessaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour rappel, la CCEDA s'est dotée de la compétence assainissement collectif et les sept communes suivantes (Bort L'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean D'Heurs) ont choisi de lui transférer cette compétence. L'assainissement collectif étant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) les opérations comptables doivent être retracé dans un budget spécifique.

Le choix étant porté sur une régie avec autonomie financière, le service assainissement est administré par un conseil d'exploitation qui fait des choix qui sont ensuite validés en conseil communautaire. Le Conseil d'Exploitation sera installé le 2 février et préparera un budget qui s'articulera avec les orientations suivantes :

- Les communes se sont engagées à transférer leur résultat et à équilibrer avant transfert si besoin
- Une avance de trésorerie de 100 000€ a été versée du budget principal pour permettre de payer les premières dépenses (elle sera récupérée au moment du vote du budget)
- Une avance remboursable de 200 000€ sera versée pour régler les premières dépenses d'investissement
- Le budget intégrera les engagements en cours des communes : reste à réaliser, contrats, emprunts
- Pas de modifications des tarifs des redevances dans toutes les communes pour 2026
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) fixée à 1 000€
- Montant des investissements projeté aux alentours de 1 000 000€

Conclusion

Comme annoncé en 2025, les marges de manœuvre se sont considérablement réduites et l'effet de ciseau est bel et bien présent. L'enjeu du prochain mandat sera de continuer à développer des compétences nécessaires aux habitants de la communauté de commune tout en maintenant une pression fiscale supportable. Une véritable stratégie financière communautaire devra être définie et actée dans un pacte financier et fiscal qui définira les contours et les engagements financiers de tous à moyen et long terme.

2- Attribution de compensation aux communes 2026 (D.Peynon)

Madame la Présidente rappelle que le conseil communautaire avait décidé de minorer les attributions de compensation des communes de 2022 à 2025 en compensation des frais de réalisation du PLUI (montant annuel global de 37 501€).

Le PLUI étant maintenant terminé et l'échéance 2025 ayant été atteinte il est nécessaire de supprimer la minoration décidée en 2021.

Par ailleurs, lors des discussions sur le transfert de la compétence assainissement, et pour permettre aux communes de disposer de trésorerie sur le premier trimestre il avait été proposé de verser aux communes les AC en 2 fois : un premier versement en janvier ou février pour 6 mois et le solde de l'année en juillet.

Communes	AC 2025	Acompte PLUI versé par les communes de 2 022 à 2025	AC 2026	Versement 1er semestre (janvier ou février)	Versement 2er semestre (juillet)
BORT L'ETANG	23 186 €	2 517 €	25 703 €	12 852 €	12 852 €
BULHON	4 176 €	1 742 €	5 918 €	2 959 €	2 959 €
CREVANT- LAVEINE	3 819 €	3 113 €	6 932 €	3 466 €	3 466 €
CULHAT	71 061 €	2 991 €	74 052 €	37 026 €	37 026 €
JOZE	165 705 €	3 064 €	168 769 €	84 385 €	84 385 €
LEMPY	7 784 €	1 069 €	8 853 €	4 427 €	4 427 €
LEZOUX	459 039 €	5 649 €	464 688 €	232 344 €	232 344 €
MOISSAT	8 838 €	1 805 €	10 643 €	5 322 €	5 322 €
ORLEAT	66 755 €	4 036 €	70 791 €	35 396 €	35 396 €
PESCHADOIRES	290 644 €	3 347 €	293 991 €	146 996 €	146 996 €
RAVEL	52 954 €	1 875 €	54 829 €	27 415 €	27 415 €
ST JEAN D'HEURS	4 545 €	2 081 €	6 626 €	3 313 €	3 313 €
SEYCHALLES	22 334 €	1 852 €	24 186 €	12 093 €	12 093 €
VINZELLES	6 440 €	2 360 €	8 800 €	4 400 €	4 400 €
TOTAL	1 187 282 €	37 501 €	1 224 783 €	612 392 €	612 392 €

Le Conseil Communautaire valide à l'**unanimité** les montants des attributions de compensations 2026.

3- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement 2026 (D.Peynon)

A l'issue de l'exercice 2025, des crédits engagés mais non mandatés ont fait l'objet de reports permettant de régler les factures arrivant avant le vote du budget.

Afin d'assurer la continuité du service, des prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2026.

4- Fonds de concours de communes (D.Peynon)

Par délibération en date du 18/12/2025, la commune de Bulhon sollicite l'attribution de fonds de concours à hauteur de 6 400€ sur les 52 400€ alloué initialement pour un projet d'une valeur de 12 800€. Il restera donc 46 000€ dans l'enveloppe fonds de concours alloué à la commune de Bulhon pour d'autres projets éligibles.

Le Conseil Communautaire a émis à l'**unanimité** un avis favorable et procède au versement.

5- Garantie d'emprunt OPHIS (D.Peynon)

La commune de Lezoux réalise actuellement un projet de logements avec l'OPHIS et cette opération verra la réalisation de 11 logements conventionnés selon la répartition suivant :

- 7 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
- 4 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

A ce titre, l'OPHIS sollicite la CCEDA pour obtenir des garanties d'emprunt indispensables au bouclage du projet selon les conditions suivantes :

Contrat	Type	Montant total	Durée	Taux	Quotité Garantie par CCEDA	Montant Garanti par CCEDA	Montant Garanti CD63 20%)
179974	PLAI	582 794	40 ans	1,30%	80%	466 235,20	116 559
	PLAI foncier	154 860	80 ans	1,68%	80%	123 888,00	30 972
	PLUS	1 067 033	40 ans	1,90%	80%	853 626,40	213 407
	PLUS Foncier	276 345	80 ans	1,68%	80%	221 076,00	55 269
		2 081 032				1 664 825,60	416 206

Le Conseil Communautaire accorde à l'**unanimité** les garanties d'emprunt pour le contrat de prêt décrit ci-dessus.

MARCHES PUBLICS :

6- Avenant de transfert – Marché de maîtrise d'œuvre – Assainissement les Charles à Moissat (T.Tisserand)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif », la société EGIS EAU s'est vu confier par la Commune de Moissat la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement au niveau du Secteur les Charles (tranche 5).

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** Mme La Présidente à signer l'avenant n°1 (avenant de transfert) au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement Secteur les Charles (tranche 5) à Moissat, qui acte le changement de pouvoir adjudicateur.

7- Avenant de transfert – Marché de travaux – Suppression STEU Bourg et refoulement sur le STEU Pont Astier à Orléat (T.Tisserand)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif », des travaux d'assainissement sont programmés sur la Commune d'Orléat. L'entreprise LM2P TP a été retenue pour réaliser ces travaux, à savoir la suppression de la STEP du Bourg et le refoulement sur la station de Pont Astier.

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** Mme La Présidente à signer l'avenant n°1, qui acte le changement de pouvoir adjudicateur.

8- Avenant de transfert – Marché de travaux – Réseaux d'assainissement chemin des pêcheurs et rue pezzaze (T.Tisserand)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif », des travaux d'assainissement sont en cours sur la Commune de Peschadoires. L'entreprise MONTEIL TP, titulaire du marché réalise ces travaux, Chemin des Pêcheurs et Rue de Pezzaze.

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** Mme La Présidente à signer l'avenant n°1, qui acte le changement de pouvoir adjudicateur.

ADMINISTRATION GENERALE :

9- Récapitulatif des décisions prises par la Présidente par délégation du Conseil communautaire (E.Brussat)

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION :

SERVICE	NUM DECISION	DATE DECISION	OBJET DECISION	MONTANT
ADM	Arrêté – 2025-01	28/10/2025	Nomination du régisseur suppléant de la régie de recettes : AGV	Aucun coût
ADM	Arrêté – 2025-02	28/10/2025	Nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes : AGV	Aucun coût
ADM	Décision – 2025-03	12/12/2025	Reprise de droit aux allocations de retour a l'emploi de Mme Sandy BERTRAND	4 381.20€
CULT	Décision – 2025-01	22/04/2025	Signature d'une convention de coordination d'une soirée concert de la tournée Puy-de-Dôme Europavox 2025	Aucun coût
CULT	Décision – 2025-02	27/05/2025	Signature d'une convention dispositif de prévention sécurité avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du PDD	348.35€
CULT	Décision – 2025-03	27/05/2025	Signature d'un contrat de prestation de service avec la société AGI France	615.60€
SPANC	Arrêté – 2025-01	19/02/2025	Attribution de l'aide sur l'étude de sol et la définition de la filière	480€
SPANC	Arrêté – 2025-02	24/07/2025	Attribution de l'aide sur l'étude de sol et la définition de la filière	380€
SPANC	Arrêté – 2025-03	22/09/2025	Attribution de l'aide sur l'étude de sol et la définition de la filière	480€

SPANC	Arrêté – 2025-04	02/12/2025	Attribution de l'aide sur l'étude de sol et la définition de la filière	1596€
SPANC	Décision – 2025-01	25/02/2025	Demande gracieuse concernant le paiement de la redevance du contrôle SPANC d'avant-vente	Aucun coût
URBA	Arrêté – 2025-01	23/04/2025	Mise a l'enquête publique du projet du PLUI-H et d'abrogation de trois cartes communales	Aucun coût
URBA	Décision 2025-01	19/03/2025	Autorisation de signer la convention Pacte territorial	Aucun coût

10- Motion finances et libertés locales (E.Brussat)

Lors du 107^{ème} Congrès des maires, l'AMF a lancé un appel à la liberté locale avec la mise en place de propositions concrètes. La CCEDA partage ces propositions et les soutiens pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le Conseil Communautaire approuve à **30 voix pour et 1 conseiller n'a pas pris part au vote** la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes et intercommunalités.

ECONOMIE :

11- Prise d'initiative création d'une ZAC – Approbation des modalités de concertation (F.Moneyron)

La Communauté de communes Entre Dore et Allier envisage l'extension du Parc d'Activités Intercommunal (PAI) afin de répondre aux besoins en matière de foncier économique sur le territoire à moyen terme. Le Parc actuel est commercialisé aujourd'hui à hauteur de 80% ; il est donc nécessaire de pouvoir proposer de nouvelles disponibilités foncières pour l'accueil ou le maintien des activités économiques sur le territoire.

L'extension pourrait se développer sur environ 23 hectares en continuité du parc d'activités actuel, sur les communes de LEZOUX et ORLEAT.

Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** de créer une ZAC à vocation économique en vue de l'extension du PAI et d'engager une concertation préalable avec la population et les acteurs locaux.

12- Cession complémentaire de parcelles à OMERIN SAS (F.Moneyron)

Une cession complémentaire d'une superficie de 214m² doit être réalisée au profit de OMERIN SAS afin d'intégrer le poste de transformation HT de l'usine.

La cession du terrain sera à un montant de 3685.54€ TTC.

Le Conseil communautaire autorise à l'**unanimité** Mme la Présidente à signer l'acte de vente.

MEDIATHEQUE :

13- Projet scientifique culturel éducatif et social du réseau des médiathèques (MF.Marmy)

Le Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier, créé en 2017 dispose d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) rédigé en 2015 pour la construction de la Médiathèque Intercommunale et la mise en réseau des Points-Médiathèques de la Communauté de Communes.

Celui-ci doit être révisé régulièrement et au moins tous les 5 ans.

Le PCSES est un document indispensable pour le déploiement des actions identifiées et en fonction des priorités politiques ainsi que des crédits disponibles. Ce document est également indispensable pour l'éligibilité aux subventions de l'Etat.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** le PCSES actualisé ainsi que sa mise en œuvre en fonction des priorités politiques et des crédits disponibles.

URBANISME :

14- Charte PNRLF 2026-2041 (E.Brussat)

Le projet de Charte 2026-2041 en vue du renouvellement du classement Parc naturel régional Livradois-Forez, présente des paysages, des patrimoines naturels et culturels de grande qualité, à préserver. Le classement de ce territoire en Parc naturel régional ainsi que la mise en œuvre, de la Charte 2026-2041 contribueront à la préservation, à la mise en valeur et à la connaissance de ces paysages et de ces patrimoines.

La Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez a fait l'objet d'avis favorables de la part de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de protection de la nature, de la Préfète de région, de l'autorité environnementale et, après enquête publique, de la commission d'enquête, et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Le projet de charte ne crée aucune obligation juridique nouvelle concernant les zones humides, il porte uniquement un niveau de vigilance environnementale. Il revient ensuite aux documents d'urbanisme et aux réglementations existantes de traduire. Le SCoT, en tant que document d'urbanisme supérieur, doit obligatoirement identifier et préserver les continuités écologiques, protéger les zones humides et éviter leur destruction.

Le Conseil Communautaire approuve sans réserve, à l'**unanimité** le projet de Charte 2026-2041 du PNRLF et d'affirmer être partie prenante de la future révision du SCoT.

HABITAT :

15- Abondement aux aides de l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU (E.Brussat)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'Anah et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029).

Dans le cadre du volet autonomie, le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité**, l'attribution d'une subvention de travaux au dossier remplissant les critères suivants :

N° Dossier	adresse postale	commune	montant travaux HT	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	Montant Sub Lezoux
63022532	75 rue saint Jean	Lezoux	3 060,42 €	1 530,00 €	153 €	1 989,06 €	65%	306 €

16- Aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH-RU (E.Brussat)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'Anah et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029). La CCEDA a instauré des aides complémentaires à destination des propriétaires sur le ravalement de façade et la réfection de toiture.

Dans le cadre de l'aide complémentaire à la réfection de toiture, le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité**, l'attribution d'une subvention de 20% de montant HT des travaux au dossier remplissant les critères suivants :

N° Dossier	adresse postale	Montant des travaux TTC	montant travaux HT subventionnable	Montant subvention CCEDA	Part de sub	date de notification	Subvention Lezoux	montant sub Lezoux
2026-OPAH-01	8 rue Berthier	5 973,00 €	5 430,00 €	1 086 €	20%	19/01/2026	20%	1 086 €

17- Pacte territoriale France Renov' – Subvention aux privés abondement de la CCEDA (E.Brussat)

Depuis 20218, la CCEDA abonde aux subventions de l'Anah pour les bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et adaptation à l'autonomie afin de réduire le reste à charge.

Dans le cadre du volet précarité énergétique, le conseil communautaire approuve à l'**unanimité**, l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux aux dossiers remplissant les critères suivants :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	date de notification	catégorie	montant sub CCEDA
HM-PES-2025-20	Peschadoires	063022272	68 606,24 €	54 885,00 €	3 430 €	58 315,31 €	85%	19/12/2025	très modeste	5%

N° Dossier	adresse postale	code postal	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	date de notification	catégorie
PACTE-2026-01	1 rue de chez Montaneix	63350	Crevant-laveine	63022368	57 217,85 €	51 496,00 €	2 861 €	54 356,89 €	95%	22/01/2026	très modeste

FRANCE SERVICES :

18- Convention partenariale EFS, CCAS, MDS et association caritatives (G.Fricker)

La Communauté de communes Entre Dore et Allier, à travers son Espace France Services, s'est associée au Département du Puy-de-Dôme (via la Maison des Solidarités de Thiers), au CCAS de Lezoux, au Secours Catholique de Lezoux et aux Restos du Cœur afin de conduire une action d'insertion sociale à destination des habitants du territoire en situation de précarité sociale et alimentaire.

C'est une première expérimentation de cet ordre sur notre territoire et la mise en place ces actions nécessiteront une convention.

La traduction de cette convention à l'échelle intercommunale et notamment au niveau de France Services sera par l'orientation des publics bénéficiaires et la mobilisation ponctuelle d'un agent de l'équipe des missions de coordination et d'animation, aux côtés des autres partenaires impliqués.

Le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** la convention de partenariat et tous ses documents s'y rapportant.

ASSAINISSEMENT :

19- Redevance AELB 2026 – Modernisation des réseaux (T.Tisserand)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28€HT/m³ le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectifs » et il convient de fixer le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0.636 pour l'année 2026. Il est donc nécessaire de fixer un tarif supplémentaire au prix du m³ facturé au titre de l'assainissement collectif afin de répondre aux exigences réglementaires et efficiente du système.

Les sommes encaissées seront reversées à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de fixer à 0,178 €/m³ le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif »

20- Instauration PFAC 2026 (T.Tisserand)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est due par le propriétaire du bien raccordé au réseau de collecte des eaux usées, pour tenir compte de l'économie réalisée par l'absence de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif (A.N.C.) aux normes et qu'elle s'ajoute aux frais de branchement à charge du pétitionnaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'**unanimité** de fixer un tarif unique de la PFAC à hauteur de 1000 €, applicable sur les communes de BORT L'ETANG, JOZE, MOISSAT, ORLEAT, PESCHADOIRES, RAVEL et SAINT-JEAN D'HEURS.

21- Tarifs redevance AC 2026 (T.Tisserand)

Suite à l'intégration de La compétence Assainissement Collectif par la CCEDA pour les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs depuis le 1^{er} janvier 2026, à ce titre, il lui appartient de fixer les tarifs de la redevance Assainissement Collectif pour 2026.

Le Conseil Communautaire décide à l'**unanimité** de maintenir pour l'exercice 2026, les tarifs des redevances Assainissement collectif en vigueur sur chacune des communes comme suit :

Communes	Part Fixe	Part Variable
Bort l'Etang	63,00 €	0,80 €
Joze	25,00 €	1,35 €
Moissat	0,00 €	2,70 €
Orléat	0,00 €	2,20 €
Peschadoires	32,00 €	2,10 €
Ravel	0,00 €	1,00 €
Saint-Jean d'Heurs	20,00 €	1,53 €

22- Demande de subventions pour la 5^{ème} tranche de travaux du programme d'assainissement de la commune de Moissat : Hameau « Les Charles » (T.Tisserand)

La CCEDA a l'obligation de reprendre de droit, tous les engagements souscrits avant le transfert, par les communes au titre de l'exercice de la compétence.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et des stations d'épuration issus d'un schéma directeur.

Il est nécessaire que la CCEDA approuve en son nom le projet et sollicite des différents partenaires, le transfert des demandes de subvention préalablement établies par la commune d'Orléat à son propre bénéfice pour ladite opération.

Le Conseil Communautaire :

- Approuve à l'**unanimité** le projet de travaux et plan de financement suivant de l'opération portant sur la 5^{ème} tranche du programme d'assainissement sur le secteur « Les Charles » à Moissat :

Objet	Création STEU	Réseau EU	TOTAL
Travaux HT	250 000 €	618 000 €	868 000 €
Maitrise d'œuvre HT	21 900 €	20 320 €	42 220 €
Frais divers HT (géotechnique, foncier, extensions, ...)	53 100 €	16 680 €	69 780 €
TOTAL Opération HT	325 000 €	655 000 €	980 000 €
Sous-Total Année 2025	162 500 €	327 500 €	490 000 €
Conseil Départemental Puy-de-Dôme 20%	32 500 €	80 000 €	112 500 €
Contrat Territoire Litroux / Jauron 5%	8 125 €	4 000 €	12 125 €
Autofinancement	121 875 €	243 500 €	365 375 €
Sous-Total Année 2026	162 500 €	327 500 €	490 000 €
Conseil Départemental Puy-de-Dôme 20%	32 500 €	80 000 €	112 500 €
Contrat Territoire Litroux / Jauron 5%	8 125 €	4 000 €	12 125 €
Autofinancement	121 875 €	243 500 €	365 500 €

- Autorise à l'**unanimité** à Mme la Présidente de reprendre et déposer au bénéfice de la CCEDA, les dossiers de subvention déposés par la commune de Moissat au titre de ladite opération et en assurer la perception des aides allouées suite à l'exécution des travaux correspondants.

23- Demande de subventions pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement
(T.Tisserand)

Le conseil municipal d'Orléat a approuvé le 29/09/2025 pour le projet des opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la RD85 (4^{ème} tranche) ainsi que de suppression du DO3 et réhabilitation du DO4 route de Pont-de-Dore.

La CCEDA a l'obligation de reprendre de droit, tous les engagements souscrits avant le transfert, par les communes au titre de l'exercice de la compétence.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et des stations d'épuration issus d'un schéma directeur.

Le Conseil Communautaire :

- Approuve à l'**unanimité** le projet de travaux et plan de financement actualisé des opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la RD85 (4^{ème} tranche) ainsi que de suppression du DO3 et réhabilitation du DO4 route de Pont-de-Dore à Orléat :

Objet	Montants
Travaux	171 980,50 € HT
Maitrise d'œuvre	12 734,68 € HT
TOTAL Travaux (Programme de Travaux 2025 + MES RD85 4^{ème} tranche)	184 715,18 € HT
CD Puy-de-Dôme 20% - Programme de Travaux 2025 (DO)	4 326,89 €
CD Puy-de-Dôme 25% - MES réseau RD85 (4 ^{ème} tranche)	39 221,26 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne 25%	46 178,80 €
Bonus zonage FRR 10%	18 471,52 €
Autofinancement	76 516,71 €

- Autorise à l'**unanimité** à Mme la Présidente de reprendre au bénéfice de la CCEDA, les dossiers de subvention déposés par la commune d'Orléat au titre de ladite opération et en assurer la perception des aides allouées suite à l'exécution des travaux correspondants.

24- Demande de subventions pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au mode de gestion du service public d'assainissement collectif entre dore et allier (T.Tisserand)

Afin d'assurer la continuité de l'exercice de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 et considérant les conventions de gestion transitoires contractées avec la SEMERAP afin de garantir la continuité de service sur une durée de 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2027) en vue d'un potentiel regroupement et d'harmonisation du service rendu avec une convergence vers un tarif unique auprès des usagers, il est nécessaire de lancer une nouvelle étude estimée entre 57 000€ HT et 69 400€ HT et de lancer une nouvelle consultation auprès de bureaux d'études.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour études diagnostiques et stratégiques des services publics d'assainissement collectif.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** le plan de financement suivant pour l'étude sur les modes de gestion du service public d'assainissement Entre Dore et Allier et autorise Madame la Présidente à déposer les dossiers de subventions.

RESSOURCES				
Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Loire-Bretagne	69 400	Subvention	50%	34 700
Conseil Départemental 63	69 400	Subvention	30%	20 820
Total des ressources externes				55 520
Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				13 880
Total des ressources				69 400

RESSOURCES HUMAINES :

25- Mise à jour du tableau des effectifs (J.Huguet)

Il est exposé la présente mise à jour du tableau des effectifs avec notamment la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de médiatrice culturelle à temps non complet 33.25/35^{ème} sur le grade d'assistant de conservation, pour la période du 03/02/2026 au 30/04/2026.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la création du poste temporaire mentionné ainsi que le tableau des effectifs.

Le secrétaire de séance
Jean-Louis DERBIAS



Le Vice-Président
Florent MONEYRON

